

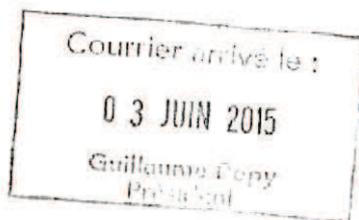


ASSEMBLÉE
NATIONALE

Christophe BOUILLON

Député de Seine-Maritime

Vice-Président de la Commission Développement
Durable et de l'Aménagement du Territoire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Guillaume PEPY
Président
SNCF
34, Rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS

Barentin, le 21 mai 2015

Nos réf. : CB/ER/15-187

Dossier suivi par [REDACTED]

Monsieur le Président,

J'ai été interpellé par Monsieur [REDACTED] domicilié au [REDACTED] 76550 HAUTOT-SUR-MER, qui est un usager régulier de la ligne TGV Le Havre - Marseille. Il se rend à Valence à plusieurs reprises chaque année.

Monsieur [REDACTED] a récemment attiré mon attention sur des difficultés sur ce trajet, et notamment en raison d'une suppression de l'arrêt à Valence dans le sens aller. Cela le contraint de changer de train à Lyon. Cette suppression, qu'il estime non justifiée, engendre des coûts supplémentaires ainsi qu'un allongement, assez conséquent, du temps de transport pour tous les usagers hauts-normands de cette ligne.

Monsieur [REDACTED] me rapporte également qu'un arrêt a été créé à Aix-en-Provence. Cela ne doit en aucun cas justifier la suppression de celui de Valence.

Aussi, je me permets d'attirer votre attention sur cette modification, et vous demande de bien vouloir apporter des éléments de réponse à Monsieur [REDACTED], mais également à l'ensemble des usagers de la ligne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Député,

Christophe BOUILLON